



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1647

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Indigo - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1647**

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Indigo - Exercice 2015
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

I - Présentation générale de l'activité déléguée de service public

En 2015, l'activité d'exploitation d'ouvrages publics de stationnement sur le territoire de la Métropole de Lyon représentait 31 contrats de délégation de service public d'une durée comprise entre 3 et 60 ans et répartis entre 6 délégataires dont les principaux sont Lyon parc auto, Indigo, Q-Park et EFFIA.

II - Présentation de l'activité déléguée à la société Indigo

La société Indigo gère, pour le compte de la Métropole, les 2 ouvrages suivants correspondant à une offre globale de 922 places de stationnement, étant précisé qu'Indigo est la nouvelle dénomination commerciale de Vinci Park :

Nom du parc	Capacité de l'ouvrage <i>en nombre de places de stationnement</i>	<i>Dont nombre de places PMR</i>	Type de contrat	Durée de la délégation <i>en nombre d'années</i>	Fin de la délégation
Bellecour	478	0	concession	60	2027
Cité internationale P1	444	10	concession	40	2037

III - Présentation du rapport du délégataire 2015

Les rapports du délégataire présentés au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2015 comprennent les comptes relatifs à l'exécution de chaque délégation de service public et les rapports d'activité et de qualité de service, intégrant une analyse au regard du développement durable.

Les tableaux ci-après présentent, pour chaque parc en gestion déléguée et avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2015.

IV - Indicateurs d'activité

Nom du Parc	Fréquentation horaire Nombre de passages à la barrière de péage			Tendance	Nombre abonnements			Tendance
	2013	2014	2015		2013	2014	2015	
Bellecour	459 657	470 640	466 107	↘	180	166	177	↗
Cité internationale P1	39 085	21 670	13 893	↘	Sans objet			

V - Indicateurs financiers

Nom du Parc	Chiffre d'affaires En k€			Tendance	Résultat net En k€			Tendance	Redevance d'exploitation versée au Grand Lyon au titre de l'année 2015 En k€
	2013	2014	2015		2013	2014	2015		
Bellecour	2 352	2 552	2 686	↗	937	992	1 020	↗	199
Cité internationale P1	134	70	30	↘	- 265	- 335	- 270	↗	0

Parc Bellecour : la fréquentation est en baisse de - 1 % par rapport à l'année précédente et le nombre d'abonné est en hausse de 6,6 %.

La moyenne annuelle du ticket horaire, en hausse de + 6 % par rapport à 2014, s'élève à 6,28 € TTC et représente une durée moyenne de stationnement de 2h36.

Le chiffre d'affaires "horaire" représentant 88 % des recettes du parc.

Parc Cité internationale P1 : par rapport à 2014, la fréquentation horaire du parc est en diminution de - 35,9 % et la recette associée est en chute de - 56,9 %.

VI - Faits marquants de l'exercice 2015

Pour le Parc Bellecour, Indigo signale des actes d'incivilité et de vandalisme envers l'ouvrage qui ont lieu particulièrement lors des nombreuses manifestations qui animent la place. Les mesures prises par le délégataire, tant pour prévenir que pour réparer ces dégradations, viennent alourdir les coûts de fonctionnement du parc de stationnement.

Courant 2015, Indigo, en concertation avec la Métropole, a élaboré le projet de rénovation complète du parc Bellecour comprenant, entre autres, la remise aux normes de sécurité de l'ouvrage, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec la création d'un ascenseur, l'amélioration de l'accès des véhicules avec la création d'une rampe pour les abonnés, l'installation d'une plateforme d'électro-mobilité (vélos électriques, bornes rechargeables pour véhicules électriques etc.). Les modalités de la mise en œuvre des travaux de rénovation de l'ouvrage ont été précisées dans l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP), approuvé par le Conseil de la Métropole du 21 mars 2016 et signé par les parties le 12 mai 2016.

Le lancement des travaux est prévu pour janvier 2017.

La tarification au quart d'heure a été mise en place à compter du 1er juin 2015.

VII - Qualité de service et développement durable

Le délégataire a présenté les services à la clientèle déployés en 2015 et son plan d'actions en faveur du développement durable.

VIII - Conclusion

Les rapports du délégataire ont été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 25 octobre 2016. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 25 octobre 2016, comme ci-après annexé ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2015 produits par la société Indigo au titre de la délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages de stationnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.